

Quelques histoires d'inspecteurs radio du ministère des Communications

S'agit-il d'envoyer un télégramme, d'obtenir une licence radio pour un canard ou de se faire inscrire sur la liste électorale, le premier réflexe de bien des personnes est de téléphoner au ministère des Communications.

En maintes occasions, les employés de ce ministère ont dû répondre à des demandes de services de ce genre et à bien d'autres encore. En voici quelques exemples.

Le Ministère a reçu une demande de licence-radio pour une truite et, effectivement, a délivré la licence demandée pour permettre la réalisation d'une expérience menée par l'Université du Nouveau-Brunswick sur le baguage sous l'eau des truites.

De plus, il a déjà délivré une licence radio pour un chien et des licences d'émetteur radio pour des canards; il a fourni des renseignements sur l'obtention d'une licence radio pour un pigeon voyageur et il a approuvé le projet de délivrer une licence à un bulldozer sous-marin télécommandé, utilisé dans le cadre de travaux de construction.

Un détenu a demandé et reçu des

renseignements détaillés sur la façon de devenir inspecteur radio, pour ensuite mettre le Ministère dans l'embarras: il est entré dans les hôtels et les restaurants en se faisant passer pour un inspecteur radio et a laissé derrière lui une série de factures impayées.

Un titulaire de licence était persuadé que les \$13,50 qu'il avait versés pour l'obtention d'une licence du service radio général constituaient un pot-de-vin qui lui assurerait un emploi.

Même si les plaintes parfois semblent farfelues, les inspecteurs radio estiment qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Par exemple, une femme se plaignait d'entendre des voix dans sa penderie tous les soirs. Or, l'inspecteur a trouvé que ces voix n'avaient rien d'imaginaire: le treillis métallique installé sous le plâtre captait les signaux d'une station radio locale.

Dans un autre cas, un homme qui entendait des voix dans sa tête avait bel et bien raison: sa prothèse dentaire captait les signaux d'une station radio.

Et la liste pourrait s'allonger indéfiniment...

Modulations, janvier 1980.

Première chirurgicale au Canada

Un chirurgien de Toronto a réussi une première mondiale en renforçant artificiellement les cartilages défectueux de la trachée-artère d'une fillette de trois ans.

Le professeur Robert Filler, chirurgien en chef de l'hôpital des enfants malades de Toronto, a procédé à l'introduction d'un tube synthétique le long d'une section de la trachée de la jeune malade, Sophia Haritoglou.

L'enfant, venue de la République fédérale d'Allemagne, souffrait d'une déficience congénitale rare et sa santé se détériorait rapidement en raison d'une absence totale de cartilage dans la branche inférieure gauche de la trachée.

Aucune des opérations antérieures de renforcement de l'intérieur de la trachée entreprises dans son pays n'avait réussi.

Selon les médecins canadiens, le tube grandira avec la petite Sophie.

Converser avec les dauphins

Le "langage" des dauphins nous deviendra plus accessible grâce à un micro-ordinateur mis au point au laboratoire DATAC du département de génie mécanique de l'Université McGill, à Montréal.

Ce petit ordinateur portatif peut analyser ce que "raconte" un dauphin, comparer les sonorités récoltées aux différents éléments déjà connus du vocabulaire de ces cétacés et les emmagasiner dans sa mémoire pour s'en servir plus tard.

M. Serge Masse, membre du Groupe de recherche de Montréal sur le dialogue avec les dauphins de l'Université de Montréal, s'est servi des ordinateurs DATAC de McGill pour mettre au point des programmes grâce auxquels on pourra entamer une conversation avec les dauphins. En reportant ces programmes sur le micro-ordinateur, on pourra étudier des dauphins en liberté ou ceux qui sont à l'Aquarium de Montréal.

Une équipe canadienne de cyclisme a participé au tour international de Mexico réservé aux vétérans de ce sport. La course s'est faite sur une distance de 300 kilomètres divisée en quatre étapes. Un Canadien, Georges Helouet, âgé de 51 ans, a remporté la première et la troisième étapes et a terminé deuxième au classement général.

Conduire des camions ne l'empêche pas de faire du crochet



Photolader Presse canadienne

Le métier de camionneur n'empêche pas de faire du crochet, surtout quand on doit attendre de longues journées l'arrivée du traversier qui vous mènera jusqu'à Terre-Neuve mais qui n'apparaît pas parce qu'il a été pris dans les glaces. Mme Jean Countway, de Chester Basin (Nouvelle-Écosse), a donc choisi de terminer un travail qu'elle avait commencé deux ans plus tôt, au même terminus maritime de Sydney alors qu'elle attendait également l'arrivée du traversier. (Le Devoir, 28 mars.)